

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-182

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise ECR 2470, route de Bergues 59470 WORMHOUT afin d'effectuer des travaux de rénovation de couverture au 4, Place du Général de Gaulle à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face au 4, Place du Général de Gaulle, et ce, **du 9 au 27 septembre 2024**.

L'entreprise ECR est autorisée à stationner ses véhicules sur ces emplacements.

L'entreprise est autorisée à poser un échafaudage devant la façade du 4, Place du Général de Gaulle.

ATTENTION, le chantier devra être laissé libre de tout matériel pour le dimanche 22 septembre, jour du vide-greniers.

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise ECR et notamment un passage sécurisé pour les piétons.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à l'entreprise ECR et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 29/08/2024

Le Maire

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 29/08/2024
Le Maire
David CALCOEN

